

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DUBERGER – LES SAULES
8 DÉCEMBRE 2021, 19 h**

Procès-verbal de la 9^e assemblée régulière de l'année 2021 du conseil d'administration du conseil de quartier Duberger – Les Saules, tenue le mercredi 8 décembre 2021, à 19 h, par visioconférence.

Rencontre en visioconférence

<https://villequebec.zoom.us/j/83046601246>

Numéro de réunion : 830 4660 1246

Par téléphone : 1 855 703-8985

SONT PRÉSENTS :

Mme Dominique Tremblay	Administratrice
Mme Valérie Harton	Administratrice
Mme Maryse Beaulieu	Administratrice
M. Patrice Côté	Administrateur
M. Hervé Landri Fondja	Administrateur
Mme Véronique Dallaire	Conseillère municipale, district des Saules – Les Méandres
Mme Alicia Despins	Conseillère municipale, district de Vanier – Duberger

SONT ABSENTS :

M. Mahmoud Mohanna	Administrateur
M. Luc Dumont	Administrateur

IL Y A DONC QUORUM

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

Mme Alexandra Mauger	Conseillère en consultations publiques
M. Alexandre Potvin	Conseiller en urbanisme, gestion territoriale
Mme Lydia Toupin	Urbaniste à la gestion du territoire, Ville de Québec
Mme Caroline Couture	Promoteur Canam
M. Jean-Paul Auger	Promoteur Canam
Mme Audrey Fortier	Conseil d'établissement de l'école Jean XXIII
Sonia Labrecque	Conseil d'établissement de l'école Jean XXIII

Outre les noms énumérés ci-dessus, une personne est présente, mais a quitté avant la fin.

ORDRE DU JOUR DE LA 9^e ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE 2021
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CONSEIL DE QUARTIER DUBERGER – LES SAULES

- 21-12-1 Ouverture de l'assemblée
- 21-12-2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 21-12-3 Demande d'opinion – *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22608lp, R.C.A.2V.Q. 312 (Agrandissement d'une aire d'entreposage et remplacement d'un écran visuel)*
- 21-12-4 Demande d'opinion – *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22402Cd et 22403Cc, R.C.A.2V.Q. 311 (Harmonisation du zonage dans le secteur commercial de la rue des Marais)*
- 21-12-5 Adoption du procès-verbal du 13 octobre 2021
- 21-12-6 Période des conseillères municipales
- 21-12-7 Questions et commentaires du public et des administrateurs
- 21-12-8 Fonctionnement du conseil de quartier
- Correspondance
 - Paiement secrétariat de rédaction
 - Production du pamphlet du conseil de quartier
 - Budget et état des revenus et dépenses
- 21-12-9 Divers
- **Tenue des réunions du conseil de quartier en virtuel ou en présentiel à compter de janvier 2022**
- 21-12-10 Levée de l'assemblée

21-12-1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Dominique Tremblay constate le quorum à 19 h et ouvre l'assemblée.

21-12-2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Tremblay suggère l'ajout d'un point dans « Divers », soit la tenue des rencontres du conseil de quartier en présentiel ou virtuel à compter de 2022.

Sur une proposition de Mme Maryse Beaulieu dûment appuyée par Mme Valérie Harton, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE

21-12-3 DEMANDE D'OPINION – *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 22608IP, R.C.A.2V.Q. 312 (AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE D'ENTREPOSAGE ET REMPLACEMENT D'UN ÉCRAN VISUEL)*

Mme Alexandra Mauger explique comment se déroulent une demande d'opinion et une consultation écrite. M. Alexandre Potvin expose le projet de modification réglementaire.

Le requérant gère une usine du groupe Canam, lequel est spécialisé dans la fabrication de ponts et de structures d'acier. Il souhaite agrandir son aire d'entreposage de 3 276 m², en partie sur huit anciens terrains résidentiels qu'il a acquis en 2020, à l'est de la rue de la Fonderie. Le projet est situé à l'est de l'autoroute Robert-Bourrassa et à l'ouest de la rue du Grand-Tronc.

La butte, qui joue actuellement le rôle d'écran visuel, doit être retirée et remplacée par un écran visuel le long de la rue de la Fonderie. Le nouvel écran visuel sera constitué d'une clôture opaque à 80 % et d'une haie de cèdres.

Les modifications proposées concernent l'encadrement des composantes de l'aménagement de l'écran antibruit. Il est proposé, également, d'ajouter un type d'entreposage qui n'impose aucune hauteur maximale (catégorie G).

L'ensemble de la documentation liée au projet est disponible sur le site de la [Ville de Québec](#)

L'ensemble des propos tenus ainsi que les documents de référence sont joints en annexe au présent document.

Après une période de questions, il est résolu unanimement de recommander l'adoption de la modification proposée au règlement d'urbanisme R.C.A.2V.Q. 312.

21-12-4 DEMANDE D'OPINION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT AUX ZONES 22402CD ET 22403CC, R.C.A.2V.Q. 311 (HARMONISATION DU ZONAGE DANS LE SECTEUR COMMERCIAL DE LA RUE DES MARAIS)

Mme Alexandra Mauger explique la demande d'opinion et Mme Lydia Toupin, urbaniste à la gestion du territoire, fait la présentation du projet de règlement afin d'harmoniser le zonage.

La modification proposée vise deux zones situées dans le secteur commercial de la rue des Marais, dans le secteur de Réno-Dépôt. Il s'agit d'une occasion d'harmoniser les normes de ce secteur afin de donner suite à plusieurs demandes de modifications. L'ensemble de la documentation liée au projet est disponible sur le site de la [Ville de Québec](#).

L'ensemble des propos tenus ainsi que les documents de référence sont joints en annexe au présent document.

Après une période de questions, il est résolu unanimement de recommander l'adoption de la modification proposée au règlement d'urbanisme R.C.A.2V.Q. 311.

21-12-5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2021

Sur une proposition de M. Patrice Côté dûment appuyée par Mme Maryse Beaulieu, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 13 octobre 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE

21-12-6 PÉRIODE DES CONSEILLÈRES MUNICIPALES

On souhaite la bienvenue à Mme Véronique Dallaire, conseillère du district des Saules – Les Méandres. Celle-ci nous assure de son entière collaboration pendant son mandat.

Mme Alicia Despins, conseillère du district de Vanier – Duberger, fait une courte présentation et souhaite à tous un beau temps des fêtes. Elle souligne que certains organismes cherchent encore des bénévoles, si certains auraient le goût de s'impliquer. Aussi, deux places éphémères, un à la bibliothèque de Duberger et l'autre au parc Jean-Paul-Nolin, avec foyer sont disponibles pour les citoyens.

21-12-7 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC ET DES ADMINISTRATEURS ADRESSÉS AU CONSEIL DE QUARTIER

Mmes Aurée Fortier et Sonia Labrecque sont membres du conseil d'établissement de l'école Jean XXIII. Elles souhaitent sensibiliser le conseil de quartier concernant les déplacements sécuritaires autour de l'école et présentent un plan de priorités (trottoirs, signalisation, vitesse).

Mme Valérie Harton se questionne quant à la possibilité de faire un projet pilote, un peu comme avec le projet de la rue de la Roselière dernièrement.

Mme Maryse Beaulieu s'adresse aux conseillères puisqu'il y a beaucoup d'espaces verts et peu de stationnements dans ce secteur (terrains de soccer, école, garderie, établissement de santé). Elle propose également de faire un projet pilote.

Mme Alicia Despins amène plusieurs éléments d'information. Et suggère notamment une rencontre avec le centre de services scolaire. Plusieurs mesures ont été mises en place récemment, mais il faut miser sur la sensibilisation. Elle souligne que le conseil de quartier ainsi que le conseil d'établissement bénéficient chacun d'un budget de 3 000 \$ à cet effet. Ils pourraient donc agir ensemble pour faire un seul projet de sensibilisation. Mais il faut l'avis d'un professionnel du service des transports pour évaluer les solutions possibles avant toute chose.

Il est également possible de faire une demande pour ajouter des trottoirs afin de rendre plus sécuritaire le déplacement des étudiants. Par contre, le délai de traitement peut être long.

Mme Alicia Despins suggère de rencontrer les gens du service des transports et de voir les ajustements concrets et rapides qui pourraient être effectués en priorité. Ensuite, elle recommande de poursuivre les discussions avec le conseil de quartier et d'enregistrer une demande pour le trottoir.

Mme Aurée Fortier indique que la date butoir pour l'appel à projets est dépassée (30 novembre) et se questionne si le projet pourrait être enclenché au printemps ou s'il faut plutôt attendre l'année prochaine. Sous toutes réserves, Mme Alicia Despins indique que puisqu'il y aura une augmentation des budgets des conseils de quartier, il se pourrait qu'une ouverture avant novembre prochain. Mme Alexandra Mauger fera la vérification à cet effet.

Mme Véronique Dallaire partage sa préoccupation concernant le manque d'espaces de stationnements, surtout si on enlève un côté de rue.

Mme Alexandra Mauger suggère une rencontre de travail avec un représentant du service des transport et à cet égard, elle propose de déléguer un représentant du conseil de quartier pour porter ce dossier. À la suite de discussions sur la façon de fonctionner, Mme Maryse Beaulieu se propose pour être la représentante du conseil de quartier dans ce dossier.

Sur une proposition de M. Patrice Côté dûment appuyée par Mme Dominique Tremblay, il est résolu unanimement de nommer Mme Maryse Beaulieu pour représenter le conseil de quartier dans ce projet.

Une rencontre de travail sera éventuellement organisée par Mme Alexandra Mauger entre les membres du conseil d'établissement de l'école Jean XXIII, le service des transports et Mme Maryse Beaulieu.

- **Correspondance**

Mme Alexandra Mauger rappelle que l'année se termine et qu'il faudra songer à la rédaction du rapport annuel 2021 puisque le conseil d'administration devra adopter une résolution pour le rapport annuel et le bilan financier vers le mois de mars 2022 en vue de la présentation de l'assemblée générale annuelle d'avril.

Mme Alexandra Mauger présente la nouvelle plateforme web de consultation publique.

- **Tenue des rencontres du conseil de quartier en présentiel ou en virtuel à compter de janvier 2022 ?**

Mme Dominique Tremblay questionne les administrateurs quant à la possibilité de tenir les réunions en présentiel.

Après plusieurs interventions des administrateurs, notamment quant au respect des règles sanitaires et à la facilité pour les citoyens d'y participer, il est décidé que la prochaine rencontre se tiendra en présentiel, à moins d'avis contraire à une semaine d'avis.

- **Assiduité des administrateurs de quartier**

Mme Dominique Tremblay souligne qu'il est important de répondre rapidement aux courriels concernant les présences aux réunions du conseil, notamment lorsqu'il y a des demandes d'opinion prévues. Il est important pour les administrateurs d'aviser Mme Dominique Tremblay s'ils prévoient être absents afin de s'assurer du quorum.

- **Paiement secrétariat de rédaction**

Les administrateurs se questionnent sur la façon de fonctionner pour le paiement. Après multiples discussions et vérifications dans les procès-verbaux précédents, il appert que le tarif indiqué dans le procès-verbal lors de la dernière rencontre n'était pas exact. Selon la résolution adoptée en janvier 2021, le tarif est le suivant : 85 \$ pour les deux premières heures et de 20 \$ l'heure pour les heures suivantes.

Puisque Mme Julie Godin a été payée 80 \$ lors de la dernière rencontre et que c'est plutôt une somme de 85 \$ qui aurait dû lui être octroyée, une somme de 5 \$ lui sera versée rétroactivement.

Sur une proposition de Mme Dominique Tremblay dûment appuyée par M. Patrice Côté, il est résolu unanimement d'octroyer un montant de 110 \$ à Mme Julie Godin (105 \$ pour la présence séance et 5 \$ manquant pour la séance d'octobre 2021).

■ **Production d'un dépliant du conseil de quartier**

Mme Dominique Tremblay indique que le point sera reporté en janvier.

Mme Alexandra Mauger rappelle qu'il y avait un budget à cet égard et que l'année se termine. Le budget ne sera donc pas utilisé pour le dépliant, mais il y a un évident manque de temps pour le réaliser d'ici la fin de l'année.

■ **Budget et état des revenus et dépenses**

M. Patrice Côté fait état du budget au 31 décembre 2021 :

- 1 120,29 \$ au compte en date de ce jour

Frais à venir d'ici le 31 décembre :

- 110 \$ pour frais de secrétariat
- 2,95 \$ pour frais bancaires de décembre

Mme Alexandra Mauger rappelle que les frais pour un souper de Noël ne sont pas admissibles s'ils ne sont pas engagés dans le cadre d'une réunion du comité.

Des discussions se tiennent concernant le budget qui sera octroyé l'année prochaine puisque celui de cette année ne sera pas entièrement dépensé. Mme Alexandra Mauger s'informerà à cet égard.

21-12-9 DIVERS

Aucun autre point n'est soulevé.

21-12-10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Mme Valérie Harton dûment appuyée par M. Hervé Landri Fondja, il est résolu unanimement de procéder à la levée de l'assemblée.

Levée de la réunion à 21h36.

ANNEXE 1

**MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LA ZONE
22608Ip (GROUPE CANAM)**

Modifications réglementaires concernant la zone 22608lp (Groupe Canam)

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22608lp, R.C.A.2V.Q. 312 (Agrandissement d'une aire d'entreposage et remplacement d'un écran visuel)

Activité de participation publique

Demande d'opinion au conseil de quartier

Date et heure (ou période)

8 décembre 2021, à 19 h

Lieu

En ligne, par visioconférence

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des intervenants.
2. Présentation du déroulement de la demande d'opinion.
3. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec et la Politique de participation publique de la Ville de Québec.
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier.
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible en ligne.
6. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource.
7. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public.
8. Rappel des commentaires émis par des citoyens dans le cadre de la consultation écrite.
9. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.
10. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement des Rivières

Projet

Secteur concerné

Arrondissement des Rivières, quartier de Duberger-Les Saules, rue de la Fonderie

Description du projet et principales modifications

Le requérant gère une usine du groupe Canam, lequel est spécialisé dans la fabrication de ponts et de structures d'acier. Il souhaite agrandir son aire d'entreposage de 3 276 m², en partie sur huit anciens terrains résidentiels qu'il a acquis en 2020, à l'est de la rue de la Fonderie. Le projet est situé à l'est de l'autoroute Robert-Bourrassa et à l'ouest de la rue du Grand-Tronc.

La butte, qui joue actuellement le rôle d'écran visuel, doit être retirée et remplacée par un écran visuel le long de la rue de la Fonderie. Le nouvel écran visuel sera constitué d'une clôture opaque à 80 % et d'une haie de cèdres.

Les modifications proposées concernent l'encadrement des composantes de l'aménagement de l'écran antibruit. Il est proposé, également, d'ajouter un type d'entreposage qui n'impose aucune hauteur maximale (catégorie G).

Ce projet de règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=217>

Participation

Conseillers municipaux

- M^{me} Alicia Despins, présidente de l'Arrondissement des Rivières
- M^{me} Véronique Dallaire, conseillère du district électoral des Saules-les Méandres

Personne-ressource

- M. Alexandre Potvin, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale
- M^{me} Caroline Couture, Groupe Canam
- M. Jean-Paul Auger, Groupe Canam
- M^{me} Joëlle Carpentier, chef d'équipe - urbanistes, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Administrateurs du conseil de quartier

- M^{me} Dominique Tremblay, présidente
- M. Hervé Landri Fondja
- M^{me} Maryse Beaulieu, vice-présidente

- M. Patrice Côté, trésorier
- M^{me} Valérie Harton, secrétaire

Nombre de participants

14 personnes, dont 5 administrateurs du conseil de quartier et 2 citoyens

Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Duberger-Les Saules recommande au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22608lp, R.C.A.2V.Q. 312* (Agrandissement d'une aire d'entreposage et remplacement d'un écran visuel), mais avec une demande particulière :

Que les promoteurs proposent une procédure écrite à l'attention de ses opérateurs visant à réduire les éventuelles nuisances sonores dans la réalisation de ses activités durant le quart de nuit.

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	0	<p>Accepter la demande</p> <p>Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme</p>
B.	0	<p>Refuser la demande</p> <p>Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme</p>
C.	5	<p>Accepter la demande, avec proposition d'ajustement</p> <p>Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que les promoteurs présentent une procédure écrite à l'attention de ses opérateurs visant à réduire les éventuelles nuisances sonores dans la réalisation de ses activités durant le quart de nuit.

Abstention	0	
TOTAL	5	

Questions et commentaires du public

En raison de la crise sanitaire, la consultation publique en vertu de la LAU s'est tenue par écrit du 7 au 21 octobre 2021. Cette consultation fait l'objet d'un rapport distinct.

Questions et commentaires des administrateurs du conseil de quartier

- Une administratrice veut savoir combien de résidences sont concernées par le projet dans la rue de la Fonderie et si ces résidents sont les seuls concernés directement par l'écran visuel.

Réponse de la Ville : il y a 4 maisons situées du côté est de la rue de la Fonderie. Une maison au coin de la rue a été achetée par le groupe Canam. Ils sont les seuls citoyens concernés par l'écran visuel. Ces personnes ont été invitées à participer à la consultation écrite.
- Une administratrice fait référence à la vocation industrielle du secteur depuis plusieurs décennies (50 ans environ) et veut savoir si les propriétaires des résidences de la rue de la Fonderie sont là depuis le début. Elle veut également comprendre comment fonctionne la notion de droits acquis dans ces circonstances et savoir si les propriétaires des résidences peuvent revendre à un autre citoyen pour du résidentiel.

Réponse de la Ville : les maisons sont protégées par un droit acquis, donc l'usage résidentiel reste conforme même si elles sont vendues à un particulier. Ce n'est pas attaché au droit de propriété, mais plutôt à l'usage. Le droit acquis se continue dans le temps.
- Un administrateur, s'adressant aux promoteurs, demande à savoir si les résidents locaux ont été informés des travaux et projets à venir dans la rue de la Fonderie et si le promoteur a cherché à les accommoder au besoin.

Réponse du promoteur : quand nous avons acheté les 7 résidences du côté ouest, c'était à l'origine pour héberger nos travailleurs étrangers. Le projet s'est modifié en cours de route et nous avons besoin d'espace pour agrandir notre aire d'entreposage, alors nous avons fait les demandes de permis nécessaires à la Ville. Nous n'avons pas acheté les résidences du côté est, malgré les offres de leurs propriétaires.
- Un administrateur mentionne un commentaire reçu de la part d'un résident dans le cadre de la consultation écrite, lequel se plaint du bruit relié aux activités de Canam. Il veut savoir si un plan de mitigation avait été développé pour limiter les nuisances pour les résidents du secteur?

Réponse du promoteur : dès que nous avons reçu la plainte d'un résident qui se plaignait du bruit, notamment celui causé par les camions qui reculent qui sont obligatoires pour la santé et la sécurité, à ce moment-là nous avons émis une directive à nos opérateurs de nuit pour qu'ils réduisent ces bruits au minimum pour le déplacement des équipements. Nous n'avons pas reçu d'autres plaintes par la suite.

- Un administrateur, rappelant la problématique du bruit et la cohabitation de l'industriel avec le résidentiel, demande à savoir si l'ancienne butte qui servait d'écran visuel pouvait aussi servir d'écran sonore, également si des améliorations physiques sont prévues sur le site pour limiter le bruit, par exemple, comme cela se fait en bordure d'autoroute. Il demande à savoir également s'il existe une procédure écrite pour les opérateurs du site.

Réponse de la Ville : nous ne possédons pas l'information sur l'impact sonore du retrait de la butte, puisqu'aucun relevé n'a été fait avant et après l'intervention. Le blocage du son par l'ancienne butte est possible, mais pas prouvé, parce qu'il peut y avoir des effets de réverbération du son sur l'ouvrage parfois.

Réponse du promoteur : nous sommes en opération 24 heures sur 24, mais tel que mentionné plus tôt, nous avons demandé à nos opérateurs d'être plus vigilants dans la manipulation qu'avant. Cela a diminué énormément le bruit, le klaxon on ne peut l'enlever sur les équipements, c'est une règle de sécurité essentielle. Nous sommes obligés de travailler de nuit, car les camions-remorques arrivent en fin d'après-midi pour être chargés au courant de la nuit, pour partir le lendemain matin en livraison sur les chantiers. On essaye de minimiser au maximum le bruit lors de ces manipulations. C'est certain que ce sont des pièces d'acier qui pèsent entre 80 et 100 tonnes de l'unité, indivisible. C'est difficile de dire qu'on ne fera aucun bruit, mais on réduit au minimum. Je ne peux dire si la procédure a été écrite. Nous sommes un bon citoyen corporatif et nous souhaitons continuer de l'être.

Les administrateurs débattent des options de vote pour la résolution concernant la demande d'opinion. Un administrateur émet des réserves par rapport au bruit, tout en reconnaissant les efforts du promoteur pour sensibiliser ses opérateurs à la question du bruit, il aimerait que cela se traduise par une procédure écrite. Une administratrice suggère de formuler la recommandation en s'inspirant de la réglementation en vigueur en matière de bruit. Il y a des échanges par rapport au fait que le promoteur est soumis à la réglementation de la Ville en matière de bruit. Également, que le promoteur a agi avec diligence dans le passé et qu'il doit continuer à le faire.

- Une administratrice demande des clarifications par rapport à l'écran visuel.

Réponse du promoteur : la haie de cèdre est déjà plantée depuis le mois de septembre, elle était d'approximativement d'un mètre de hauteur, un système d'irrigation a été installé ainsi que des engrais ont été mis. Il reste à installer des lattes de plastique blanc dans la clôture, ce sera fait au printemps.

Nombre d'interventions

5 interventions

Réalisation du rapport

Date

9 décembre 2021

Rédigé par

M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Approuvé par

M^{me} Dominique Tremblay, présidente du conseil de quartier de Duberger-Les Saules

ANNEXE 2

**MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES ZONES
22402Cd ET 22403Cc**

Modifications réglementaires concernant les zones 22402Cd et 22403Cc

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22402Cd et 22403Cc, R.C.A.2V.Q. 311 (harmonisation du zonage dans le secteur commercial de la rue des Marais)

Activité de participation publique

Demande d'opinion au conseil de quartier

Date et heure (ou période)

8 décembre 2021, à 19 h

Lieu

En ligne, par visioconférence

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des intervenants.
2. Présentation du déroulement de la demande d'opinion.
3. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec et la Politique de participation publique de la Ville de Québec.
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier.
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible en ligne.
6. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource.
7. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public.
8. Rappel des commentaires émis par des citoyens dans le cadre de la consultation écrite.
9. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.
10. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement des Rivières

Projet

Secteur concerné

Arrondissement des Rivières, quartier de Duberger-Les Saules, rue des Marais (secteur commercial)

Description du projet et principales modifications

La modification vise deux zones situées dans le secteur commercial de la rue des Marais, dans le secteur de Réno-Dépôt. Il s'agit d'une occasion d'harmoniser les normes de ce secteur afin de donner suite à plusieurs demandes de modifications.

Modification proposée

La modification à la grille de spécifications vise à modifier différentes normes liées au :

- bâtiment principal (normes minimales de hauteur et de largeur la distance entre la marge avant et la façade principale, etc.);
- stationnement hors rue;
- plan de zonage (écran visuel et agrandissement d'une zone).

Il y aurait lieu, également, de créer une seule zone incluant la totalité du lot 1 914 391 dans la zone 22402Cd.

Ce projet de règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible sur la plateforme de participation publique

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?idprojet=220>

Participation

Conseillers municipaux

- M^{me} Alicia Despins, présidente de l'Arrondissement des Rivières
- M^{me} Véronique Dallaire, conseillère du district électoral des Saules-les Méandres

Personne-ressource

- M^{me} Lydia Toupin, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Administrateurs du conseil de quartier

- M^{me} Dominique Tremblay, présidente
- M. Hervé Landri Fondja
- M^{me} Maryse Beaulieu, vice-présidente
- M. Patrice Côté, trésorier

- M^{me} Valérie Harton, secrétaire

Nombre de participants

11 personnes, dont 5 administrateurs du conseil de quartier et 2 citoyens

Recommandation du conseil de quartier

Le Conseil de quartier de Duberger-Les Saules recommande au conseil d'arrondissement des Rivières d'approuver le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22402Cd et 22403Cc, R.C.A.2V.Q. 311 (District électoral de Vanier-Duberger - Quartier Duberger-Les Saules)*.

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	5	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière :
Abstention	0	
TOTAL	5	

Questions et commentaires du public

En raison de la crise sanitaire, la consultation publique en vertu de la LAU s'est tenue par écrit du 14 au 28 octobre 2021. Cette consultation fait l'objet d'un rapport distinct.

Questions et commentaires des administrateurs du conseil de quartier

- Une administratrice demande à savoir pourquoi un lot est fusionné à un autre lot, à savoir si c'est parce que c'est un promoteur qui l'achète.

Réponse de la Ville : le projet de règlement à l'étude est une initiative de la Ville qui vient confirmer la vocation commerciale du secteur, ce n'est pas lié à l'achat ou au projet d'un promoteur en particulier. Ce projet de règlement permet d'harmoniser les règles en vigueur dans le secteur et aussi faciliter les projets de promoteurs, dans le respect des normes en vigueur. Il était très difficile pour un promoteur de monter un projet, même si ceux-ci avaient du sens, en raison des usages en vigueur. Le projet de règlement fait également suite à divers projets qui sont tombés à l'eau, par exemple le concessionnaire Kia.

- Une administratrice demande des précisions au sujet de l'écran visuel qui sera retiré, pourquoi serait-il retiré, alors que normalement l'écran visuel est quelque chose de positif.

Réponse de la Ville : dans le projet à l'étude, l'écran visuel retiré ne fait pas de sens, car il est situé entre deux commerces, il ne vise pas à réduire des nuisances pour des résidents. On maintient l'écran visuel à l'arrière (au sud) pour séparer les types d'usage (entre résidentiel de la rue des Impatientes et le commercial de la rue des Marais).

- Une administratrice demande à savoir s'il est possible, comme conseil d'administration, de demander à ce que le bruit soit limité, le soir et les fins de semaine, en raison de la proximité avec une zone résidentielle. Ou même, par exemple, d'interdire l'industriel dans ce secteur-là.

Réponse de la Ville : dans ce secteur, il n'y a pas d'industriel autorisé, on ne prévoit pas que ce soit des usages très bruyants. La Ville possède un règlement pour limiter le bruit, avec des normes de décibels, etc. On est conscients que ce n'est pas facile de faire respecter ces limites, qu'il faut être là au bon moment pour enregistrer le nombre de décibels et d'autres facteurs. Nous avons discuté avec un citoyen qui a écrit un commentaire dans le contexte de la consultation écrite et qui se plaignait de bruits liés à l'utilisation du klaxon pour retrouver une voiture dans un stationnement l'été.

Une discussion suit par rapport au fait que, malgré l'existence d'une réglementation sur le bruit en vigueur à Québec, il est possible pour les administrateurs et les promoteurs de proposer des mesures de mitigation pour trouver l'acceptabilité sociale. La Ville rappelle qu'elle est en faveur de ce genre d'échanges, que cela permet de sensibiliser le promoteur aux enjeux des résidents locaux. Cependant, la Ville rappelle, à cet égard, que même si des ententes sont prises entre le promoteur et le conseil de quartier, elle ne peut pas obliger le promoteur à s'y conformer, alors qu'elle peut obliger le promoteur à se conformer aux règlements en vigueur. Elle rappelle malgré tout l'intérêt de participer aux assemblées publiques de consultation, qui se tiennent en présence de toutes les parties prenantes, c'est-à-dire les élus, le conseil de quartier, les citoyens, les professionnels de la Ville ainsi que les promoteurs de projet.

Nombre d'interventions

4 interventions

Réalisation du rapport

Date

9 décembre 2021

Rédigé par

M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Approuvé par

M^{me} Dominique Tremblay, présidente du conseil de quartier de Duberger-Les Saules